

se pénétrer d'honneur, de droiture et de probité. Elle doit apprendre l'économie de notre système municipal et politique, suivre les débats parlementaires à la lumière des principes d'une culture générale; elle pourra dès lors, et devra, sachant que le bulletin est l'arme des faibles, porter un choix libre et désintéressé sur des hommes qui s'engageront à servir la cause de l'enfance et de la sainteté du mariage, de l'instruction publique et ne seront une menace ni pour la famille, ni pour la société, ni pour l'Etat.

On a demandé depuis à monsieur l'abbé Perrin à quelles sources il avait puisé ces renseignements donnés au cours de sa conférence; dans un article publié dans la Presse du 5 novembre, il a nommé ces sources qui sont: La Documentation catholique du 21 février 1921. Le Catholic Citizen, organe de la Catholic Woman's Suffrage Society, rapporte les paroles du Saint-Père à Miss Christich, chargée de lui exposer le but de l'œuvre: "Oui nous approuvons, nous voudrions des femmes électrices partout". Forte de cet encouragement la Catholic Woman's Suffrage Society s'est mise au travail. Elle s'est donné comme but d'avoir dans chaque circonscription un groupe de femmes électrices intelligentes qui étudient les problèmes et devoirs nouveaux devant lesquels elles sont placées, et qui s'efforcent d'exercer une sorte d'apostolat social autour d'elles.

La France n'a pas attendu l'encouragement du Saint-Père. Dès janvier dernier, l'Action Sociale de la femme créait la commission d'éducation sociale civique de la femme, groupement d'œuvres qui atteint actuellement plus d'un million de membres. Elle cherche à créer des groupes départementaux, des cercles d'études sociales, non seulement pour la bourgeoisie, mais pour l'ouvrier et l'ouvrière des villes et de la campagne. Car "le gouvernement d'une nation par l'ensemble des citoyens n'a jamais été qu'une fiction. Dans tous les régimes et chez tous les peuples c'est toujours une élite qui domine et entraîne". Ajoutons, à cette pensée du Père de Ruten, qu'il importe que ce ne soit pas une élite d'intrigants.

Le Courrier de Genève du 9 et du 16 octobre 1921 publie deux articles, "L'Église et le Suffrage Féminin" et "le Suffrage Féminin", totalement favorables à ce suffrage. Le premier article, écrit par un prêtre, réfute les objections ordinaires et si peu justifiées contre le suffrage féminin, et le second article parle du Droit canonique qui, au Moyen-âge, reconnaissait à la femme le droit de vote et il rappelle également que notre grand pape Benoît XV a recommandé aux femmes de s'intéresser par le vote à la vie publique.

Après l'opinion si bien documentée de M. l'abbé Perrin, voyons celle de Madame Gérin-Lajoie, la femme qui a le plus fait pour l'instruction civique et l'émancipation de la canadienne française.

"On annonce les élections prochaines, dit Madame Gérin-Lajoie, dans un article publié également dans la Presse, trêve aux discussions théoriques, l'heure est à l'action. Allons vers les femmes, instruisons-les, préparons-les à jouer dignement le rôle qui leur échoit dans nos destinées nationales. Sans doute leurs tendances, les circonstances, le milieu dans lequel elles vivent les porteront vers